

Engagements hors bilan : l'AMF complète les normes IFRS

Compte tenu du poids des engagements hors bilan, il serait souhaitable que l'IASB édicte une nouvelle norme couvrant, de manière spécifique et transversale, une thématique aux contours encore mal définis.

Dans un contexte encore marqué par la crise qui affecte les marchés financiers, l'Autorité des marchés financiers (AMF) vient de publier, dans son guide d'élaboration des documents de référence du 20 décembre 2010, plusieurs recommandations ayant pour but d'améliorer l'information financière des sociétés cotées. Parmi celles-ci figure la recommandation n° 2010-14 du 6 décembre 2010 relative aux engagements hors bilan, qui annule et remplace l'interprétation n°1 portant sur le même thème et publiée le 30 janvier 2006. Les dispositions relatives aux engagements hors bilan résultent du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, du règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 relatif aux normes IFRS ainsi que des recommandations AMF relatives à l'arrêté des comptes annuels.

L'AMF rappelle que les normes IFRS ne traitent pas de tous les engagements hors bilan ; elle recommande de prendre en compte la totalité des engagements hors bilan existants, dès lors qu'ils sont jugés significatifs ou qu'ils présentent un risque majeur sur la situation financière de l'émetteur. Ceci devrait renforcer la qualité et la transparence de l'information financière dans la mesure où les engagements hors bilan sont souvent porteurs d'informations de nature qualitative, bien plus instructives que les informations purement quantitatives figurant dans le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie.

1. Une présentation claire, synthétique et pédagogique

Dans un souci de clarté et de simplification, l'AMF préconise, compte tenu du caractère variable et hétérogène des engagements hors bilan, de les regrouper dans une note synthétique insérée dans le document de référence. Chaque engagement hors bilan, classé par nature et par grande catégorie, devrait donner lieu à une présentation chiffrée sur deux exercices. Les sociétés sont également invitées à ajouter des informations supplémentaires en fonction de leurs spécificités (taille, activité, particularités sectorielles, etc.).

A titre d'illustration, la recommandation propose une présentation thématique articulée autour des trois types d'engagements suivants : les engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation, les engagements hors bilan



Par Xavier Paper, associé,
Paper Audit & Conseil

liés aux opérations de financement et les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles. De manière générale, les engagements hors bilan sont susceptibles de comporter soit des engagements donnés soit des engagements reçus.

2. Quelques exemples d'engagements hors bilan fournis par l'AMF

Les engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation comprennent notamment, au titre des engagements donnés, des engagements de prise de participation non comptabilisés (par exemple, des engagements de rachat de participation jugés non probables ou non estimables de manière fiable), des engagements liés à des entités ad hoc non consolidées, des engagements donnés dans le cadre d'opérations spécifiques et liés à la concurrence et au marché et des engagements liés à des agréments conclus avec l'administration fiscale en matière de conservation de titres.

Les engagements hors bilan liés aux opérations de financement comprennent notamment, au titre des engagements donnés, les lignes de crédit accordées à des tiers mais non encore utilisées, et au titre des engagements reçus, les lignes de crédit reçues de tiers mais non encore utilisées.

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles comprennent notamment, au titre des engagements donnés, les contrats liés aux approvisionnements en matières premières, les engagements de garantie de bonne fin liés à des contrats clés en main et les engagements fiscaux liés, par exemple, à l'obtention du bénéfice mondial consolidé.

3. La nécessité d'une définition conceptuelle des engagements hors bilan

L'effort de formalisation et de rationalisation entreprise par l'AMF en matière de présentation des engagements hors bilan devrait aider les émetteurs à communiquer de manière plus transparente sur un sujet aux contours encore mal définis. Un tel effort remédie, en partie, à une grande faiblesse des normes IFRS : ne pas avoir prévu de norme spécifique et transversale traitant de l'ensemble des engagements hors bilan et traçant, au plan conceptuel, des frontières claires, d'une part entre les engagements donnés et les passifs inscrits au bilan, d'autre part entre les engagements reçus et les actifs inscrits au bilan. ■